

Le Président de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du bureau n°BU-DEL-2019-025 en date du 11 Juillet 2019, révisant le règlement intérieur des bibliothèques du réseau et tout particulièrement son article 42 sur la fermeture des bibliothèques,

Considérant les périodes sans accueils scolaires ainsi que les périodes d'accueil réduit,

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de prescrire toutes les mesures propres à l'organisation des services intercommunaux et notamment les bibliothèques intercommunales,

### ARRETE

#### Article 1

La permanence de la bibliothèque intercommunale sera fermée :

- à Pont-l'Evêque samedi 16 août 2025
- à Saint-Philbert des Champs du 10 juillet au 28 août 2025
- à Le Breuil en Auge du 16 au 30 août 2025, les samedis du 12 juillet au 30 août 2025

#### Article 2

La permanence de la bibliothèque sera ouverte sur RDV :

- à Norolles du 10 juillet au 28 Août 2025

Fait à Pont l'Evêque, le 07 juillet 2025

Certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication dématérialisée mise en ligne le ...16/.07../2025

Le Président, M. Jérémy ROSEAU



16/07/2025 09:26

Certifié par  
Dematis

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque - dans les mêmes conditions de délai.

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/07/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_AR-014-241400878-20250716-CC\_AR\_2025\_